

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2025-061
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 11 décembre 2025	

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 04 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Odile MOUGEOT, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Brigitte MONTET, Marine GAUTHIER

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Bernard BOUDOIRE à Monique JOANNY, Syndie FABRE à Patrick SINTES, Brigitte MONTET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.9 – Visite de Paris avec les enfants scolarisés en classe de 3ème

Rapporteur : Madame Marie-Josée SCHREIDER, Adjointe

Depuis plusieurs années, la collectivité propose aux élèves de troisième la visite de monuments de Paris en lien avec leur programme d'histoire. Ainsi, après la visite d'institutions de la Vème République, il sera proposé en 2026, la visite du mémorial de la Shoah.

Ces élèves pourraient être encadrés par des élus municipaux et des employés communaux.

Le déplacement se ferait sur une journée en TGV et les déplacements sur place se feront en métro et en bus.

Outre la visite du mémorial de la Shoah, les élèves auraient l'opportunité de visiter d'autres monuments historiques de notre capitale.

La commune participerait financièrement à cette opération pédagogique des élèves de 3^{ème}.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 4 pouvoirs),

Décide de se prononcer favorablement sur la visite du mémorial de la Shoah pour les élèves de 3^{ème} de la commune de Robion.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 011 charges à caractères générales article 6245.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 12 décembre 2025,
Le Maire,
Patrick SINTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20251212-AU_2025_061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

La secrétaire de séance
Monique JOANNY